

LA SPÉCULATION SUR LE RIPPLE

Category: [Cryptomonnaies](#)

Tag: [Enquête](#)



Un de nos adhérents nous a transmis un mail étonnant proposant de spéculer sur le RIPPLE. Nous avons donc voulu en savoir plus.

La page que nous publions n'a pas de titre ! Elle est hébergé sur un site dénommé money-business.eu. Nous publions le whois :

<http://www.simplywhois.com/whois/money-business.eu>

Ce site a été enregistré par la société chypriote MICHAU ENTERPRISE LIMITED. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://opencorporates.com/companies/cy/HE245422>

Le secrétaire de cette société est aussi dans d'autres sociétés :

<https://cyprusregistry.com/de/companies/HE/349932>

La page unique :

Nous la publions ci-dessous :

La page promotion de money-business.eu

Il est proposé d'investir dans le RIPPLE avec des forfaits.

Nos recherches :

Nous publions ci-dessous l'évolution réelle du cours depuis son apparition :

<https://www.boursorama.com/bourse/devises/taux-de-change-ripple-euro-XRP-EUR/>

Les résultats de la soi disant progression sont plutôt des pertes importantes depuis un an !

Il est à noter l'absence d'adresse de n° de téléphone et de Conditions Générales de Vente.

Cette page a un seul lien menant à une page que nous publions ci-dessous :

[La deuxième page](#)

Nous vous laissons apprécier la formule qui est en bas de page :

"P.S. Je pense que vous serez choqué de voir combien vous gagnerez en 2019 avec vos 5 forfaits Ripple"

Il n'y a pas non plus d'informations sur la société qui exploite cette proposition étonnante.

Les informations juridiques :

Il n'y a aucune information juridique de quelque nature que ce soit. En outre, il n'y a pas d'agrément pour proposer à l'épargnant d'investir.

Nous déconseillons tout investissement avec cette offre. Nous ne savons pas qui gère cette page très loin des sites créés par les réseaux franco-israéliens. Cela nous semble être l'œuvre d'un amateur.

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

